



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 17 octobre 2025

Appel à la vigilance : la Ville ne réalise aucun démarchage à domicile

La Ville de Limoges lance un appel à la vigilance suite aux signalements de plusieurs habitants concernant des démarchages à domicile.

Nous tenons à vous rappeler qu'aucun organisme/entreprise n'est mandaté par la Ville de Limoges pour réaliser du démarchage. La Ville ne procède ni ne soutient aucun démarchage auprès des particuliers pour des travaux d'isolation, de rénovation ou autres travaux sur des bâtiments privés.

Pour vous prémunir de ce type de pratique, nous vous conseillons de ne jamais laisser entrer chez vous le représentant d'une entreprise dont vous n'avez pas sollicité vous-mêmes les services et de penser à vérifier l'identité du démarcheur en lui demandant sa carte professionnelle.

Pour faire un signalement, merci de contacter la police municipale au 05 55 10 56 10.

Contact presse Ville de Limoges :
Claire PAROT (GLÉDEL)
Attachée de presse
05 55 45 60 49 / claire.parot@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : [limoges.fr](https://www.limoges.fr)



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



villedelimoges



/ville_de_limoges



Ville de Limoges